



Décision à l'égard du Programme de financement des participants de la CCSN

Évaluation environnementale du projet de réfection et
d'exploitation continue de la centrale nucléaire de Darlington
d'Ontario Power Generation



PFP

Programme de financement
des participants

Mai 2012



Décision de la CCSN concernant l'allocation du financement des participants à l'évaluation environnementale du projet de réfection et d'exploitation continue de la centrale nucléaire de Darlington d'Ontario Power Generation

La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) a annoncé le 31 janvier 2012 qu'elle offrait jusqu'à 150 000 \$, dans le cadre de son Programme de financement des participants (PFP), afin d'aider les membres du public, les groupes autochtones et d'autres parties intéressées à participer au processus d'EE du projet de réfection et d'exploitation continue de la centrale nucléaire de Darlington. La date limite pour soumettre une demande d'aide financière à la CCSN était le 30 mars 2012.

Contexte

La CCSN a rendu disponible une aide financière pour :

- la communication de renseignements nouveaux, distincts et précieux à la CCSN au moyen d'interventions informées et relatives au sujet étudié;
- pour aider les membres du public, les groupes autochtones et d'autres intervenants intéressés à participer au processus d'EE du projet de réfection et d'exploitation continue de la centrale nucléaire de Darlington. Les bénéficiaires doivent utiliser cette aide pour examiner et commenter l'ébauche du Rapport d'examen préalable de l'EE ainsi que pour se préparer (c.-à-d. examiner et commenter le rapport final) et participer au processus d'audience publique du tribunal de la Commission pour l'EE qui aura lieu le 13-/14 novembre 2012 à Clarington (Ontario).

Un Comité d'examen de l'aide financière (CEAF) indépendant de la CCSN a été formé pour examiner les demandes d'aide reçues par l'administratrice du PAFP de la CCSN, et pour formuler des recommandations sur l'allocation d'un montant maximal de 150 000 \$ aux demandeurs admissibles.

Les membres du CEAF étaient M. Paul Scott, directeur à la retraite du bureau de Vancouver de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale, M. Bruce Young, directeur à la retraite de l'ACEE, et Mme Heather Jarrett, experte en l'évaluation environnementale et fonctionnaire fédérale à la retraite.

Le 10 avril 2012, les membres du CEAF se sont rencontrés pour examiner les six (6) demandes d'aide financière reçues par la CCSN. Le montant total demandé s'élevait à 230 754.08 \$.

Admissibilité et critères relatifs au financement

Les demandeurs admissibles comprenaient des particuliers, des groupes autochtones ou des sociétés à but non lucratif devant démontrer ce qui suit :

- avoir un intérêt direct et local dans le projet, notamment vivre à proximité du secteur du projet ou y posséder des biens fonciers;
- posséder une perception de la collectivité locale ou des connaissances traditionnelles autochtones pouvant être utiles au projet proposé; ou
- porter un intérêt aux incidences éventuelles du projet sur les terres visées par un traité ou un règlement, un territoire traditionnel ou les revendications et droits connexes;
- prévoir fournir au tribunal de la Commission des renseignements à valeur ajoutée intéressant le mandat de la CCSN et la question devant être débattue devant le tribunal de la Commission.

Le Comité a également vérifié si chaque demande de financement respectait les critères d'admissibilité ci-dessus et si elle était complète, reçue dans les délais fixés, raisonnable et justifiable à l'égard du sujet étudié.

D'autres facteurs pris en compte par le CEAF sont publiés dans le [Guide du Programme de financement des participants de la CCSN](#), et incluent ce qui suit :

Par ordre de priorité, la mesure dans laquelle le demandeur :

- est susceptible d'être *directement* touché par le projet.
- peut fournir :
 - des connaissances traditionnelles autochtones, des connaissances communautaires ou une perception locale importante;
 - une perception ou un point de vue utile sur les problèmes relatifs à la question en cause;
 - une expertise provenant de sources professionnelles crédibles et dignes de confiance.
- représente d'une seule voix plusieurs parties directement touchées par la question en cause.
- n'a pas accès à d'autres sources de financement pouvant appuyer la présentation de commentaires pour la question en cause.

La mesure dans laquelle la proposition en vue d'une aide financière, la nature des activités proposées et les frais associés :

- sont raisonnables pour la question en cause;
- s'inscrivent dans le cadre de la question en cause *et* de l'aide financière maximale disponible;
- ne font pas double emploi et n'empiètent pas sur les travaux entrepris par d'autres;
- ne sont pas déjà menés dans le cadre normal des activités du demandeur;
- apportent une expertise ou des renseignements à valeur ajoutée pour la CCSN, relatifs à la question en cause.

Décision à l'égard du Programme de financement des participants de la CCSN

La Commission canadienne de sûreté nucléaire a étudié attentivement les recommandations que le Comité d'examen de l'aide financière a formulées au sujet de l'allocation d'une aide financière aux participants concernant l'allocation du Programme de financement des participants de la CCSN relativement à l'évaluation environnementale du projet de réfection et d'exploitation continue de la centrale nucléaire de Darlington d'Ontario Power Generation.

En ce qui concerne les demandeurs d'aide financière pour la question à l'étude, la CCSN accepte toutes les recommandations du CEAF et approuve le remboursement d'un montant maximal de 107 778.40 \$ pour les bénéficiaires suivants.

Demandeur	Montant maximal disponible
Williams Treaties First Nation	Jusqu'à 18 200.00 \$
International Institute of Concern for Public Health	Jusqu'à 9 790.40 \$
Lake Ontario Waterkeeper	Jusqu'à 31 393.00 \$
East Toronto Youth Nuclear Group	Jusqu'à 8 300.00 \$
Northwatch	Jusqu'à 28 995.00 \$
Durham Nuclear Awareness	Jusqu'à 11 100.00 \$

Pour que les fonds soient versés, les bénéficiaires doivent signer un Accord de contribution qui précise le montant maximal approuvé pour leur proposition et les produits livrables qui doivent être fournis pour le deuxième jour de l'audience publique du tribunal de la Commission.

Renseignements supplémentaires

Trudy Chapman

Conseillère principale des politiques et administratrice du Programme de financement des participants |

Commission canadienne de sûreté nucléaire | 613-943-7431 | pfp@cnsc-ccsn.gc.ca

Gouvernement du Canada